

APPEL D'OFFRES

RFT : 2025/046
Dossier : AP_2/44
Date : 03 juin 2025
A : Prestataires ou groupements intéressés
De : Loraini Sivo, Cheffe de projet PEBACC+

Objet: Activité de démonstration de terrain : Mise en place et encadrement d'une campagne de régulation des cerfs envahissants pour sécuriser les ressources en eau à Kouaoua Province Nord, Nouvelle-Calédonie

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation régionale intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à des prestations de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez : www.sprep.org.

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le SPREP souhaite lancer un appel d'offres auprès de personnes qualifiées et expérimentées, ou de groupes de consultants, afin de mettre en œuvre et superviser une campagne de démonstration pour la régulation des cerfs envahissants à Kouaoua en 2025.

L'objectif de cette mission est de réduire de manière significative la population de cerfs dans la haute vallée de Kouaoua, couvrant environ 11 000 hectares, avec un effort concentré sur environ 4 000 hectares identifiés comme effectivement gérables. L'initiative vise à limiter les dégâts écologiques causés par les cerfs, en particulier dans les zones à forte densité, tout en évitant les zones de chasse vivrière. Soutenu par des partenaires techniques et financiers, le dispositif prévoit des missions de chasse encadrées entre avril et octobre 2025, mobilisant des chasseurs locaux formés et des agents de régulation. L'intervention met également l'accent sur l'implication des communautés à travers des actions participatives dans les zones périphériques, afin d'éviter le déplacement des cerfs, de répondre aux préoccupations locales, et de favoriser la restauration écologique à long terme ainsi que la protection des sols forestiers et des ressources en eau.

- 2.2. Le cahier des charges de la présente prestation figure en Annexe A.
- 2.3. La mission confiée au consultant ou groupement devra être menée conformément aux valeurs et code de conduite du PROE. https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf. Ceci inclue les politiques du PROE sur la protection de l'enfance, les mesures de sauvegarde environnementales et sociales, la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que l'équité des genres et l'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales de contrat du PROE ne sont pas négociables.

3. Conditions : information aux candidats

- 3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :
 - i. Soumettre un curriculum vitae détaillé, précisant les qualifications et l'expérience professionnelle antérieure pertinente par rapport au champ de travail défini ;
 - ii. Fournir trois références professionnelles pertinentes pour cette soumission, y compris pour les travaux les plus récents réalisés ;
 - iii. Le prestataire doit être autonome dans la conduite de la mission et être basé sur la Grande Terre, en Province Nord, en Nouvelle-Calédonie ;
 - iv. Le prestataire doit résider en Nouvelle-Calédonie ou être en capacité de s'y rendre et être légalement autorisé à y travailler ;
 - v. Du fait du contexte de la mission, les soumissionnaires doivent parfaitement maîtriser le français pour que leurs offres soient considérées.
 - vi. Compléter le formulaire de candidature fourni (il est impératif de remplir l'ensemble des sections demandées, en particulier les déclarations démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE vous contentez PAS de renvoyer au CV. Toute omission entraînera le rejet de la candidature) ;
Fournir des exemples de livrables ou de travaux antérieurs en lien avec cette mission ;
Pour les propositions technique et financière, vous pouvez les joindre séparément ;
 - vii. Le consultant doit répondre aux exigences d'enregistrement local en vigueur dans son pays de résidence.
- 3.2. Le/la soumissionnaire doit déclarer tout domaine susceptible de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et **signer le formulaire de conflit d'intérêts** fourni.
- 3.3. **Le/la soumissionnaire sera considéré.e inéligible en raison de son association à des critères d'exclusion**, notamment la faillite, l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement à des obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale, la pratique frauduleuse ou la négligence, la violation de droits de propriété intellectuelle, le fait d'être sous le coup d'un jugement, les fautes professionnelles graves, y compris les fausses déclarations, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autres trafics d'êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.

- 3.4. Le ou la soumissionnaire doit signer un formulaire de **déclaration sur l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il/elle ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il/elle a pris des mesures adéquates pour remédier à cette situation.

4. Instructions pour la soumission d'offres

- 4.1. La documentation fournie doit démontrer que le/la candidat.e satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et au calendrier du cahier des charges. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.
- 4.2. Les documents d'appel d'offres doivent être soumis en français et présenter la proposition complète du prestataire intéressé :
- i. Formulaire de candidature au marché SPREP et formulaire de déclaration de conflit d'intérêts. (Veuillez noter qu'il est obligatoire de compléter intégralement toutes les sections demandées dans le formulaire, en particulier les déclarations démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE vous contentez PAS de renvoyer à votre CV. Tout manquement entraînera l'inéligibilité de votre dossier.)
Veuillez également joindre des exemples de travaux antérieurs pertinents.
Les propositions technique et financière peuvent être soumises en documents séparés.
 - ii. Déclaration d'honneur
 - iii. Curriculum Vitae du/des personnel(s) proposé(s), démontrant qu'il(s) dispose(nt) des compétences et de l'expérience requises pour mener à bien le contrat.
 - iv. Proposition technique, détaillant la méthodologie proposée pour accomplir les tâches décrites dans les Termes de Référence.
 - v. Proposition financière – Détail des coûts liés aux services à fournir, conformément aux livrables mentionnés dans l'Annexe A.
Le coût doit inclure l'ensemble des dépenses prévisibles.
 - vi. Lorsque cela est applicable, fournir également :
 - a. Un enregistrement commercial ou une licence professionnelle (pour les entités ou consultants individuels, conformément aux législations nationales en vigueur)
 - b. Une attestation du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) (si applicable pour les consultants individuels, selon les législations nationales pertinentes)
- 4.3 Fournir trois références pertinentes à cet appel d'offres en incluant une référence pour les travaux les plus récents.
- 4.4 Les soumissionnaires supporteront les coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres.
- 4.5 Il pourra être demandé au soumissionnaire de fournir des informations supplémentaires relatives à l'offre soumise, si le Comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le PROE peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations complémentaires.
- 4.6 L'offre soumise doit porter sur l'intégralité du cahier des charges et ne pas être divisée en portions pour lesquelles un autre soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7 L'offre doit rester valide pendant 90 jours à compter de la date de soumission.

4.8. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarification

5.1.

- a. Toute question de clarification des candidats doit être soumise par courrier électronique à procurement@sprep.org avant le 18 juin 2025. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse associée, sera publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender avant le 20 juin 2025.
- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est la responsable des achats du PROE.
- c. Le PROE déterminera la réponse à donner, le cas échéant, à une question du soumissionnaire. Le PROE diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du PROE à ces questions à tous les soumissionnaires en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles sont les informations qu'ils considèrent comme confidentielles, le cas échéant.
- e. Si un soumissionnaire pense avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information donnée ou mise à disposition par le PROE, il doit en informer rapidement la responsable de la passation des marchés en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le PROE puisse prendre, le cas échéant, les mesures correctives qu'il juge appropriées.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera un prestataire (ou groupement) sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères figurant dans le tableau ci-dessous.
- 6.2. Une offre sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critères	Détails	Pondération
Proposition technique	i. Compréhension du travail à réaliser – régulation des cerfs envahissants et renforcement des capacités et de l'engagement locaux	5
	ii. Méthodologie – comment mener l'engagement communautaire et la planification ; sélection et supervision des chasseurs, mise en œuvre du renforcement des capacités et des formations, détails des opérations de terrain, gestion des données et rapportage, approche pour la gestion des risques.	10

	iii. Détails du plan de travail et des livrables, y compris les étapes clés à atteindre.	10
	iv. Détails du suivi et de l'évaluation – y compris l'intégration de l'approche GEDSI, le suivi d'indicateurs tels que la surface couverte, le nombre de cerfs abattus et le nombre de jours de chasse.	10
	v. Stratégie de communication – plans pour mettre en valeur le travail réalisé.	5
	vi. Composition de l'équipe et expérience	5
Expérience	vii. Expérience pratique et opérationnelle approfondie du personnel dans la régulation professionnelle des cerfs envahissants.	10
	viii. Expérience dans l'élaboration et la formalisation d'accords ou contrats avec les chasseurs tribaux.	5
	ix. Expérience pratique solide et régulière de collaboration avec les chasseurs locaux, ainsi qu'avec divers acteurs techniques et financiers.	5
	x. Connaissance approfondie de terrain de la Chaîne Centrale de la Grande Terre : ses parties prenantes, les problématiques d'érosion des sols et de dégradation du sous-bois et des ressources en eau causées par les cerfs, les liens entre pratiques de chasse et pratiques du feu, les facteurs socioculturels déterminant le succès d'un projet de régulation des cerfs, ainsi que les moyens culturellement adaptés pour surmonter les difficultés et gérer tout type de risques.	10
	xi. Collaboration avérée avec la Province Nord, ANCB (Agence NéaCalédonienne de la Biodiversité), DAVAR (Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales), les communes, les tribus et les autorités coutumières.	5

II. Note financière – 20%

Veuillez utiliser le formulaire en Annexe B pour soumettre votre offre financière.

La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions qui obtiennent un score de 70% ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Note financière} = a \times \frac{b}{c}$$

Où :

a = nombre maximum de points alloués pour le score financier

b = Montant de l'offre la plus basse

c = Montant total de l'offre de la proposition

Merci d'utiliser le format proposé en Annexe B pour soumettre votre proposition financière.

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1. a. Le PROE peut à tout moment modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres.

b. Dans le cas où le PROE modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les candidats potentiels en utilisant la page des appels d'offres du PROE (<https://www.sprep.org/tenders>).

c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site web du PROE pour vérifier s'il y a des mises à jour et de télécharger la documentation pertinente de l'appel d'offres et l'addendum à l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.

d. Si le PROE estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité/prix ou qu'il est par ailleurs dans l'intérêt du public ou du PROE de le faire, le PROE peut mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment. Dans ce cas, le PROE annulera l'appel d'offres, publiera un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Délais

- 8.1. **Les offres doivent être transmises au plus tard le 02 juillet 2025, minuit (heure d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées.
- 8.3. Veuillez transmettre votre offre, en indiquant clairement les informations suivantes : **RFT 2025/046 : Mise en place d'un suivi participatif des ressources en eau à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)**

Mail : SPREP
Attention : Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email : tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax : 685 20231

Nota : Les offres soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, il sera conseillé au candidat de soumettre à nouveau son offre sur le bon portail. Toutefois, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la demande est considérée comme tardive et sera renvoyée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue

Le PROE se réserve le droit d'entamer des négociations concernant une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de scinder une attribution ou d'envisager une (ou des) attribution(s) entre les soumissionnaires, dans n'importe quelle combinaison, selon ce qu'il jugera approprié, sans l'acceptation écrite préalable des soumissionnaires.

Un contrat obligeant les parties est en vigueur une fois signé par le PROE et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute marchandise fournie avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

PO Box 240, Apia, Samoa T +685 21929 F +685 20231 sprep@sprep.org www.sprep.org

Pour toute plainte concernant les appels d'offres du PROE, veuillez-vous référer à la section Plaintes du site web. <http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Annexe A : Termes de référence

PEBACC+ : Pacific Ecosystem-based Adaptation to Climate Change Plus

Activité de démonstration de terrain :

Mise en place et encadrement d'une campagne de régulation des cerfs envahissants pour sécuriser les ressources en eau à Kouaoua Province Nord, Nouvelle-Calédonie

Lieu d'affectation	Nouvelle-Calédonie
Type de mission	Consultance
Niveau d'engagement	Kouaoua
Langue requise	Français
Date de début prévue	Dès la signature du contrat
Durée du contrat	Environ 6 mois (fin de contrat au plus tard le 31 octobre 2025 pour les livrables, les actions pouvant être menées jusqu'à fin décembre sur fonds annexe, avec un reporting associé décalé à février 2026)
Contact	Coordinateur PEBACC+ Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, PROE

Contexte

1 - Vulnérabilités et résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique et de Kouaoua face au changement climatique

Les pays et territoires du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique (notamment la montée des eaux, l'augmentation des sécheresses, canicules et précipitations extrêmes, acidification de l'océan...) ainsi qu'à d'autres pressions environnementales (espèces exogènes envahissantes, pollution et déchets, dégradation des milieux naturels, etc.). Cette vulnérabilité découle d'un certain nombre de facteurs interdépendants liés à la biogéographie et au profil socio-économique des pays du Pacifique. Parmi ces facteurs, les plus importants sont (i) la concentration des activités humaines dans la zone côtière, (ii) la forte dépendance des moyens de subsistance vis-à-vis des ressources côtières et marines, (iii) l'exposition aux aléas hydrométéorologiques d'origine océanique, tels que les cyclones et les tempêtes, (iv) la disponibilité limitée d'eau douce en raison de la petite taille des bassins versants, (v) la sensibilité des écosystèmes isolés face aux perturbations, (vi) la modification des habitats côtiers et terrestres, (vii) la petite économie, (viii) l'isolement géographique et biologique par rapport aux masses continentales, et (ix) les défis (et les possibilités) d'adaptation liés aux droits de l'humanité, y compris l'égalité des sexes, les handicaps et d'autres facteurs de marginalisation.

Le changement climatique impacte les écosystèmes insulaires du Pacifique et les services qu'ils fournissent aux générations actuelles et futures, déjà soumis à une série de pressions qui modifient leurs capacités d'adaptation et de résilience. Cependant, les îles du Pacifique présentent également certaines caractéristiques qui favorisent la résilience de leurs populations et de leur environnement face au changement climatique : i) des niveaux élevés de biodiversité marine, côtière et terrestre ; (ii) une diversité de reliefs côtiers ; (iii) les franges et les barrières de corail qui assurent la protection physique ; (iv) les densités de population et les taux de croissance relativement faibles (bien que cela varie d'un pays à l'autre) ; (v) des connaissances traditionnelles locales approfondies des processus et phénomènes environnementaux, qui peuvent varier selon les groupes de population et les catégories d'âge ; et (vi) une longue histoire d'adaptation aux changements environnementaux et des pratiques traditionnelles associées. Ces mécanismes d'adaptation sont fortement liés à des facteurs sociaux et culturels, tels que l'attribution de rôles genrés

dans la gestion des ressources naturelles, les droits coutumiers liés à la terre et à la propriété, ou encore l'organisation institutionnelle propre à chaque pays et territoire.

A Kouaoua, commune de la Province Nord située sur la côte Est de la Grande-Terre, la dégradation des ressources en eau (eau potable, eau des rivières et eau des sols agricoles) affecte directement les conditions de vie des populations sur un plan de la santé publique, de la sécurité alimentaire, de l'identité culturelle et spirituelle... Le dérèglement climatique affecte le régime des précipitations et a des effets synergiques avec diverses pressions sur l'environnement (cerfs et cochons envahissants, feux...), provoquant des assecs plus forts, des crues plus subites, une érosion des sols dans les bassins versants accrue, un engravement des rivières et une dégradation de la qualité de l'eau ; les conséquences sur les conditions de vie des populations évoquées plus haut appellent à une mobilisation collective à large échelle spatiale et temporelle en clarifiant le coût d'une régulation jugée à priori efficace (20% de taux d'abattage proposé sur le nombre d'ongulés vus au cours des actions de régulation, fonction des conditions du milieu (forêt avec forte déclivité, visibilité réduite de jour et de nuit par l'encombrement du milieu) et des moyens utilisés (trois optiques thermiques disponibles pour 6 binômes, ce qui permettra néanmoins de former l'ensemble des chasseurs à leur utilisation post-projet).

2 – Réponses des acteurs locaux

2.1 – Evolution des usages et des règles coutumières

Après avoir ouvert les forêts du fond de la vallée à des amis et diverses relations du village minier de Kouaoua pour venir y chasser notous et roussettes, les autorités coutumières interdisent cette pratique dans les années 1970, puis la commercialisation de ces mêmes animaux dans les années 1990 ; une réserve coutumière de chasse est mise en place, permettant de quasiment stopper les feux mais bénéficiant aussi aux cerfs et cochons. En 2020/2022, les tribus de la vallée, acceptent de s'inscrire dans le projet PROTEGE.

2.2 – Politique provinciale face au cerfs envahissants

En 2014, sur la base des conclusions du projet ICONE, financé par la province Nord, qui visait à établir des éléments de cadrage (le coût d'une régulation permanente efficace est alors estimé à environ 5 000 CFP/ha/an) pour une stratégie de lutte contre les cerfs et cochons envahissants, le dossier est confié au CEN (devenu ANCB à partir de 2023). La province Nord cofinance le CEN pour ses frais généraux et appuie les recherches de financements du CEN, notamment auprès de l'Agence Rurale et de l'Union Européenne dans le cadre du 11° FED ; c'est l'émergence du projet PROTEGE dont la conception s'étale entre 2015 et 2018 et la mise en œuvre se termine en 2024. Considérant le critère d'additionnalité que le projet Kiwa PEBACC+ exige, la province Nord sollicite le concours de l'Agence Rurale, pour notamment l'accompagnement financier des acteurs de terrain et l'intégration de cet acteur incontournable sur cette question de lutte contre les ongulés envahissants dans le projet, dont un représentant siège à son Conseil d'Administration.

2.3 – L'intervention de l'ANCB, de l'Agence Rurale et le projet PROTEGE

Depuis le milieu des années 2000, l'Agence Rurale (alors l'APICAN) finance diverses actions de gestion des cerfs et cochons ensauvagés (barrière anti-cerfs pour les agriculteurs, primes à la capture de cerf, primes aux mâchoires de cerfs et cochons abattus par les chasseurs...) ; plus récemment, l'Agence Rurale a cofinancé le projet PROTEGE auprès de l'ANCB, cheffe de file et partenaire local du PROE qui met en œuvre le Thème 4 « Espèces envahissantes » de PROTEGE à l'échelle régionale. Les dispositifs de primes à la capture de cerfs et de prime aux mâchoires de cerfs et de cochons ensauvagés, qui n'avaient par ailleurs pas vocation à être pérennes, prennent fin en 2020. Alors que les captures se concentrent sur une quarantaine de sites agricoles de la côte Ouest et cumulent 37 471 cerfs capturés dans la période 2009-2020, l'opérations mâchoires cumulent 212 388 prélèvements de cerfs sur l'ensemble de la Grande-Terre, avec néanmoins une pénétration limitée dans les zones prioritaires difficiles d'accès (têtes de bassins versants AEP des forêts humides de la chaîne centrale, les forêts et les zones abruptes vulnérables

à l'érosion des sols. Sur Kouaoua, la concertation et la mise en œuvre de PROTEGE se révèle plus performante que dans les autres zones de Nouvelle-Calédonie : en 13 mois, 11 agents de régulation professionnelle (parmi lesquels 3 « assistants » résidents de Kouaoua) tuent 476 cerfs et 117 cochons ensauvagés sur une zone de lisière de l'ordre de 2 500 hectares. Les densités de cerfs dans ces savanes y sont de 78 cerfs / km², ce qui est considérable et peut en partie expliquer les résultats de prélèvement. Sur demande de la province Nord, l'Agence Rurale reporte des reliquats de financements de PROTEGE pour cofinancer la campagne de régulation 2025 à Kouaoua, Katricoin et Newa dans le cadre du présent projet PEBACC+. Le choix de Katricoin et Newa s'explique par un souci d'efficacité, ces deux secteurs encadrant la vallée de Kouaoua. C'est une façon de réguler les cerfs qui, chassés de cette vallée, viendraient se réfugier dans les zones en périphérie. L'Agence Rurale porte une attention particulière aux indicateurs d'efficacité de la régulation à court terme ; cette question sera financée par ailleurs sur fonds Agence Rurale, sur la base des retours d'expérience des projets antérieurs.

2.4 – La Politique de l'Eau Partagée

En 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie conduit un cycle de rencontre de concertation à travers le pays qui se termine par le premier Forum de l'Eau. En 2019, le Gouvernement valide la Politique de l'Eau Partagée (PEP) et soumet au Congrès un projet de Loi de Pays, toujours pas votée, butant sur des questions de financement notamment. La PEP identifie bien les cerfs envahissants comme une pression forte sur les ressources en eau ; la gestion concertée des bassins versants fait partie des axes d'investissement de la PEP qui n'a cependant que marginalement investit dans la régulation des cerfs jusqu'à présent.

2.6 - Projets de recherche scientifique

Au début des années 2000, un programme de recherche scientifiques dédié au Cerf rusa, porté par l'IAC, a concerné l'écologie et la gestion des populations sauvages principalement en zones agricoles et en forêt sèche a apporté quelques références importantes, mais peu d'éléments utiles pour le plaidoyer, la priorisation ou le suivi-évaluation de la gestion des ressources en eau par la régulation des cerfs envahissants en zones de forêt humide particulièrement éloignées. La relation Changement climatique/Pluie/Débits/Etat des bassins versants/Populations de cerfs n'a fait l'objet que de très modestes travaux et aucun n'a encore abordé l'ensemble de ces composantes.

3 – Le projet régional Kiwa PEBACC+

Le projet régional PEBACC+ (*Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus / Adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes dans le Pacifique*) vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des communautés par la promotion des Solutions fondées sur la Nature. Pour cela le projet PEBACC+ développe, soutient et institutionnalise l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes face au changement climatique (AfE ou SAfN).

Le projet régional Kiwa PEBACC+ est mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) de mars 2022 à janvier 2026 aux Iles Fidji, au Vanuatu, aux Iles Salomon, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie avec un co-financement de 4 M€ de l'Initiative Kiwa au travers de l'Agence française de développement (AFD) et de 1,8 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Un comité de pilotage régional assure le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle régionale et un Comité de Pilotage territorial assure le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Outre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces, l'association des Maires de Nouvelle-Calédonie est membre votant de ce CoPil et les communes bénéficiaires des activités de démonstration de terrain sont invités.

En Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, le PROE s'appuie sur un consultant à temps plein pour la coordination de PEBACC+, appuyé par l'équipe régionale du PROE, notamment Nicolas Rocle, expert en conservation des écosystèmes côtiers au PROE. En Nouvelle-Calédonie, le Comité de Pilotage Pays a

officiellement lancé le projet PEBACC+ le 12 octobre 2023.

La composante 2 du projet PEBACC+ qui bénéficie à la Nouvelle-Calédonie comprend 3 objectifs :

- Mettre en œuvre des activités de démonstration de SfN dans chacune des 3 provinces (Sud, Nord, Îles Loyauté) ;
- Conduire un processus d'analyse et de cartographie de la résilience des écosystèmes, économies et populations et prioriser les options d'AfE identifiées ;
- Accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration de l'AfE et des SfN dans leurs documents politiques et stratégiques.

Sur toutes ces activités, le projet PEBACC+ apporte un appui technique et financier.

Le projet PEBACC+ adopte une approche fondée sur la diversité et l'inclusion de tous les groupes sociaux, notamment en termes de genre, d'âge, de situation face au handicap, etc... (GEDSI¹) et s'assure que les droits humains sont respectés.

En amont du Comité de pilotage de lancement du projet Kiwa PEBACC+ le 12 octobre 2023, le Directeur du Développement Economique et de l'Environnement a proposé que l'activité de démonstration de terrain en province Nord vise à sécuriser les ressources en eau par la régulation des cerfs envahissants, l'amélioration de la maîtrise des feux et l'agroforesterie à Kouaoua.

Suite à l'introduction du projet par la DDEE-PN en novembre 2023 auprès des populations locales, une rencontre de concertation le 9 décembre 2023 établit un solide diagnostic de l'impact du changement climatique sur les conditions de vie des populations, en synergie avec divers facteurs de pression sur l'environnement, dont les cerfs envahissants constituent la pression la plus préoccupante ; des pistes de solutions sont proposées et une préprogrammation est validée fin janvier 2024. Depuis, le PROE a sollicité le concours de l'ANCB et de la FFCNC pour concevoir une programmation détaillée qui :

- réponde aux attentes légitimes des populations locales (renforcer l'implication et les compétences des chasseurs de la vallée, focaliser le plan opérationnel sur le bassin versant AEP...),
- se base sur l'expérience de PROTEGE notamment en termes de régulation professionnelle notamment, en fonction des modalités de régulation retenue par PEBACC+.
- s'efforce de tendre vers un démonstrateur convaincant pour les décideurs afin de renforcer les moyens humains et financiers de la régulation et de porter cette action à la hauteur des enjeux et besoins.

Diverses approches et orientations sont considérées (mise en défens du périmètre de protection des eaux du captage, tir en hélicoptère, valorisation de la viande de chasse, diverses modalités de chasse au sol...) Les orientations sont choisies et validées par l'ensemble des parties prenantes en février 2025 et localement par la population le 4 mars 2025.

Dans le cadre de la Composante 2, Activité 2.2, le projet PEBACC+ apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre d'activités de démonstration de terrain, notamment relative à la régulation des cerfs envahissants sur 3 secteurs (Kouaoua, Katricoin et Newa), objet de cette présente consultation.

Objectif de la mission :

Le PROE recherche un prestataire pour mettre en place et encadrer une campagne démonstrative de régulation des cerfs envahissants à Kouaoua en 2025.

La prestation attendue consiste à mettre en œuvre, en étroite concertation et collaboration avec tous les acteurs en présence (Annexe 1) le plan de travail provisoirement défini (Annexe 2), en lien avec :

- le budget disponible (USD 76,000),

¹ Voir ici les [Ressources sur l'égalité des genres, handicap et inclusion sociale GEDSI et les droits humains - Initiative Kiwa](#)

- un calendrier particulièrement contraint (toutes les activités doivent être clôturées le 30 Novembre 2025, soit un délai de mise en œuvre de l'ordre de 7 mois),
- l'approche GEDSI¹ et les droits humains,
- l'atteinte de résultats convaincants pour favoriser le portage de haut niveau décisionnel à moyen/long terme des solutions démontrées sur le terrain.

Le principe de « démonstration » vise à inspirer les décideurs pour préparer une intervention à une échelle spatiale et temporelle supérieure, en lien avec les enjeux et besoins du territoire.

Dans cette perspective, les activités doivent répondre aux critères suivants :

- Action conçue autour d'enjeux d'Adaptation au changement climatique documentés
- Potentiel de réplication significatif
- Rapport coût-efficacité répliquable à l'échelle des enjeux
- Sites faciles d'accès/Travaux visibles
- Résultats (intermédiaires) convaincants à court-terme
- Partenaires engagés, fiables et communicants
- Et de manière générale, respect des critères du standard SfN de l'UICN et alignement sur la grille d'évaluation ADAPTOM

Portée de la mission :

Périmètre géographique de la prestation :

La prestation porte sur le périmètre géographique de la haute vallée de la Kouaoua (environ 11 000 hectares), avec un focus sur et autour du Périmètre de Protection Eloigné du captage de La Vallée, tout en prenant soin de :

- 1° ne pas empiéter sur les zones de chasse vivrière et
- 2° se focaliser sur les zones de concentration de cerfs, afin de réduire au maximum la population et donc les dégâts de cerfs à large échelle.

Les données d'entrée suggèrent qu'environ 4000 hectares devraient pouvoir être régulés efficacement grâce aux moyens pressentis par les partenaires financiers (projet Kiwa PEBACC+, Agence Rurale, Fonds de la Politique de l'Eau Partagée) et techniques (Mairie de Kouaoua, province Nord) – voir Annexe 3.

Objectif général :

Réduire significativement, à large échelle spatiale et pour un rapport coût/efficacité convaincant la population de cerfs, avec une perspective (à moyen/long terme si la régulation est maintenue au regard de la capacité de restauration du sous-bois et du sol de forêt humide en zones pentue) de réduction de l'impact sur le sous-bois, les sols et la qualité des ressources en eau.

Objectifs spécifiques

- Finaliser la planification opérationnelle détaillée en étroite collaboration avec les chasseurs locaux, les référents coutumiers « Régulation des cerfs » et le Comité de suivi.
- Organiser et encadrer/accompagner la régulation des cerfs avec 6 binômes de chasseurs au travers de 2 missions de 5 jours par binôme et par mois de fin avril à fin octobre 2025
- Renforcer les compétences des chasseurs des tribus de la vallée en s'appuyant sur 6 agents de régulation formés et expérimentés dans le cadre de PROTEGE.
- Rémunérer les chasseurs en fonction de leur temps de régulation effective sur le terrain, y compris avec une incitation à la performance par le biais de primes d'abattage incitant notamment au prélèvement des biches et faons pour réduire leur nombre et diminuer l'accroissement de population.

- Conduire quelques actions participatives dans les zones limitrophes à ce bassin déjà mobilisées dans le cadre de PROTEGE, afin de maintenir l'adhésion à plus large échelle spatio-temporelle de la régulation des cerfs. Un nombre de 6 actions participatives est également demandé (3 sur Katricoin et 3 sur Newa), afin de gérer le problème de déplacement des cerfs chassés de la vallée de Kouaoua et éviter de reporter le problème d'une vallée à l'autre : c'est une demande forte des gens de la vallée qui ont fait remonter ce problème.

Acteurs à impliquer en plus de la FFCNC :

- Coutumiers des sites de démonstration (un référent « Régulation Cerfs 2025 » par tribu devra être identifié),
- Chasseurs locaux (une cinquantaine de chasseurs avaient leur permis de chasse en 2023),
- Province Nord : Martin Brinkert (coordinateur, qui relaiera autant que nécessaire vers Alex Dahi, Didier Kutu et Samuel Noury) et Louka Washetine (technicien terrain disponible pour un appui ponctuel)
- L'ANCB (Patrick Barrière, Julie Mattei et Ken Cadin)
- Coordinateur PEBACC+ du PROE,

Méthodologie:

Le prestataire conduira le projet selon les méthodes habituelles de gestion de projet (cadre logique, planification opérationnelle générale et détaillée, plan de trésorerie, rapportage technique et financier selon le calendrier prévisionnel précisé ci-dessous) et de la régulation opérationnelle des cerfs envahissants.

Le prestataire adoptera une approche participative, inclusive et productive en impliquant de manière culturellement appropriée et concertée tous les acteurs locaux et parties prenantes concernées, y compris selon l'approche GEDSI.

Lors de chaque rencontre, une fiche de présence devra être signée par tous les participants dans le format établi (Annexe 4).

Activités prévisionnelles :

- Concertation locale et planification spatio-temporelle des modalités d'intervention ;
- Sélection de 6 agents de régulation formés dans le cadre de PROTEGE d'une part, et d'au moins 6 chasseurs semi professionnels parmi 9 chasseurs présélectionnés dans les 3 tribus, qui fonctionneront ensuite en binôme. Le processus de sélection :
 - favorisera le positionnement volontaire des chasseurs,
 - fera recours à des critères objectifs communiqués de manière transparente et acceptés de tous
 - impliquera les autorités coutumières des 3 tribus.
- Des échanges et communication avec les référents sur place (1 référent à la tête de chaque binôme et -en sus, de préférence - 1 référent par tribu désigné par les autorités coutumières) pour faciliter la diffusion des informations et la mobilisation des acteurs ;
- Des formations pour le renforcement des compétences des chasseurs locaux et l'apprentissage de nouveaux outils (GPS, optiques thermiques, balises de secours).
 - Formation sécurité à la chasse,
 - Formation pratique à l'entretien et remise en état des armes,
 - Formation pratique au réglage des armes,
 - Formation pratique et à l'utilisation du matériel moderne thermique (3 optiques thermiques, appartenant à l'ANCB et mises à disposition de la FFCNC à l'occasion du projet),
 - Formation à l'utilisation d'un GPS et à l'enregistrement des données sur GPS,

- Formation au relevé et à l'enregistrement des données d'effort, de surface prospectée et de niveau de prélèvement sur fiches, GPS et photos.
- Organisation et vie sur le terrain en autonomie pendant plusieurs jours (5) : construction d'un camp de base, confection d'un sac complet pour mener à bien la mission...
- De l'organisation (logistique terrain) et l'encadrement des premières opérations menées sur le terrain avec 6 binômes ;
- De la supervision allégée des binômes, une fois ces derniers autonomes jusqu'à la fin du projet (collecte des données, retours d'expérience, logistiques...);
- De la fourniture conditionnée et encadrée des munitions pour chaque chasseur ;
- De la rémunération des chasseurs (par jour de terrain et intéressement avec une prime d'abattage en fonction des priorités vis-à-vis des espèces et classes de sexe et d'âge) ;
- Transfert à l'issus de chaque semaine d'action des données (numériques et papiers) collectées vers l'ANCB.
- De contribuer à l'évaluation de la campagne de régulation 2025 dans le cadre de la mission de l'ANCB (analyse des données de régulation et aide au rapportage réalisé par la FFCNC).
- De solliciter au besoin l'ANCB pour mise à disposition de matériel.
- De solliciter l'avis de l'ANCB sur les projets de livrables de la FFCNC.

Le prestataire est tenu de fournir son propre matériel tel que ordinateurs, vidéoprojecteurs, écrans, appareil photo, caméras, véhicule, assurances et tout autre équipement nécessaires pour exécuter la mission.

Résultats attendus :

- Environ 720 journées.hommes de régulation des cerfs (jusqu'au 31 octobre), soit de fin avril à octobre
- Environ 4 000 hectares régulés avec un taux d'abattage de l'ordre de 20%,
- Environ 700 cerfs abattus, des biches et des faons en majorité
- Référentiel technico-économique consolidé (notamment le coût/ha/an d'une régulation jugée efficace, y compris grâce aux références consolidées relatives aux surfaces parcourues par jour.chasseur et au taux d'abattage),
- Plus de 50% des fonds Kiwa alloués reviennent aux résidents de la vallée,
- Compétences locales renforcées,
- Communication et sensibilisation, notamment *via* l'édition de posters et *via* les sites Facebook et LinkedIn des partenaires, selon la charte de communication Pebacc+.

Livrables :

- 1° Livrable : Rapport de démarrage/lancement. A remettre le 15 Juillet 2025
 2° Livrable : Rapport d'avancement. A remettre le 31 Août 2025
 3° Livrable : Rapport final pour les actions Pebacc+. A remettre le 30 Novembre. 2025.

Contenu attendu des livrables :

Livrable 1 / Rapport de démarrage/lancement :

- Rappel du projet Kiwa PEBACC+, notamment les objectifs et résultats attendus des activités de démonstration de terrain à Kouaoua,
- Planification opérationnelle détaillée mise à jour jusqu'à la fin du projet,
- Principales activités mises en œuvre depuis la rencontre/présentation du 4 mars 2025,
- Cartographie des acteurs concernés en détaillant les rôles et responsabilités,
- Modèle de convention/contrat-type pour les chasseurs régulateurs,
- Un plan de communication,
- Comptes-rendus de rencontres, fiches de présence signées, photos, coupures de presse,
- Difficultés éventuellement rencontrées, moyens mis en œuvre pour les surmonter et expression des besoins spécifiques d'appui externe pour surmonter les freins persistants,
- Matrice de gestion des risques consolidée.

Livrable 2 / Rapport d'avancement :

- Principales activités mises en œuvre (incluant les actions de communication) depuis la soumission du 1° Livrable,
- Difficultés éventuellement rencontrées, moyens mis en œuvre pour les surmonter et expression des besoins spécifiques d'appui externe pour surmonter les freins persistants,
- Planification opérationnelle détaillée mise à jour jusqu'à la fin du projet (si nécessaire),
- Justification sommaire des écarts à la planification opérationnelle initiale,
- Résultats intermédiaires obtenus,
- Fichier de suivi des indicateurs du projet Kiwa PEBACC+,
- Comptes-rendus de rencontres, fiches de présence signées, photos, coupures de presse...

Livrable 3° / Rapport final :

- Principales activités mises en œuvre depuis la soumission du 2° Livrable,
- La présentation de l'ensemble des résultats obtenus,
- le niveau d'atteinte des objectifs,
- un bilan financier, y compris un référentiel technico-économique (surfaces couvertes/jour.chasseur, taux d'abattage, coût d'une régulation efficace/hectare/an...),
- une discussion sur les écarts par rapport au prévisionnel,
- une capitalisation avec des enseignements liés :
 - 1° aux conditions et facteurs déterminant le succès et
 - 2° aux difficultés rencontrées et moyens de les surmonter,
 - 3° aux freins persistants et potentiels leviers d'action identifiés auprès d'autres acteurs ciblés en fonction de leur autorité, compétences et/ou moyens...
- D'éventuelles recommandations pour une régulation des cerfs envahissants à une échelle supérieure, en lien avec les enjeux.

Exigences spécifiques liées aux Livrables (format, présentation du projet PEBACC+...) et à la communication :

Chaque livrable est remis au Coordinateur PEBACC+ au format .docx conformément à la charte de communication de PEBACC+ (Annexe 5) pour relecture et compléments, puis -une fois consolidés par le prestataire- transféré au format .docx à la cheffe de projet régional PEBACC+ pour validation technique. Une fois le livrable validé techniquement, il est remis en format .pdf avec la facture associée.

Tout projet de communication est soumis au Coordinateur PEBACC+ conformément à la charte de communication de PEBACC+ (Annexe 5). Sans réponse de sa part sous 24h, son avis est réputé favorable.

Dates de remise des Livrables et Paiements associés :

No.	Livrables	Délai	Paiement (%)
-----	-----------	-------	--------------

1	1° Livrable : Rapport de démarrage	15 Juillet 2025 (ou dès que le contrat est signé et à validation du compte-rendu de la réunion de lancement officiel par le Coordinateur PEBACC+)	30%
2	2° Livrable : Rapport d'avancement	31 Août 2025	40%
3	3° Livrable : Rapport final	30 Novembre 2025	30%
	Total		100%

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre et principales étapes :

Cf. Annexe 2 et 6

Suivi de l'avancement de la prestation :

1 – Un Comité de suivi est mis en place pour soutenir l'avancement technique et financier de la prestation. Il est composé de :

- FFCNC : Laurent MARCHAL et/ou Pascal FORT
- PROE : Coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie (François Tron)
- Province Nord : Martin Brinkert et Samuel Noury
- ANCB : Patrick Barrière et/ou Julie Mattei, Ken Cadin ou Anne-Sophie Carnuccini
- Agence Rurale : En discussion

Cette équipe intervient en appui technique du Prestataire mais ne se substitue pas à son rôle, ni ne prend en charge les activités qui lui sont dévolues Elle équipe se réunit en présentiel 3 fois à minima, sur impulsion du prestataire.

Sur impulsion du prestataire, des rencontres en visio-conférence interviendront tous les mois afin de présenter l'avancement des activités, trouver des solutions pour surmonter toutes les difficultés et préparer les évènements clés permettant d'atteindre les objectifs de démonstration des activités mises en œuvre et préparer le changement d'échelle de l'intervention.

Sur sollicitation de n'importe lequel de ses membres, ce comité peut se réunir plus souvent en visio-conférence et autant que nécessaire, y compris en présentiel sur place à Kouaoua.

Le Coordinateur du projet Kiwa PEBACC+ en NC sera à la disposition du Prestataire pour répondre à toutes ses questions, autant que ses compétences techniques l'y autorisent. Il sera à la disposition du Prestataire par téléphone, par mel et par visioconférence autant que de besoin et dans la limite de ses responsabilités et disponibilités.

Considérations spécifiques relatives à la situation d'insécurité et d'incertitudes post- événements de mai 2024 :

Considérant la situation d'insécurité localisée et d'incertitudes profondes suite aux événements de mai 2024, le prestataire accordera une attention particulière à 1° la faisabilité des activités décrites dans des conditions de sécurité satisfaisantes et à 2° alerter le coordinateur PEBACC+ sur d'éventuels délais à anticiper, voire besoins d'ajustement des activités prévues. Le coordinateur PEBACC+ informera le Secrétariat Kiwa et l'AFD de ces délais et besoins d'ajustements, ces derniers devant faire l'objet d'une approbation par l'AFD.

Budget :

Budget maximal/indicatif, le cas échéant.

Le budget maximal pour cette prestation est de USD 76,000.

Format de présentation de la proposition financière :

Le budget présenté par les candidats doit comporter :

- Les honoraires des intervenants pour toute la durée du contrat,
- Tous les déplacements nationaux des membres de l'équipe prestataire ;
- Matériel nécessaire pour l'exécution de la mission ;
- Les frais de rencontres et de communication associés ;
- Frais de déplacements
- Indemnités pour les participants et les représentants des communautés locales si cela est jugé nécessaire ;
- Frais de coutume et de bouche lors des consultations, enquêtes et rencontres.

Compétences, Qualifications et Expériences requises

Compétences

Gestion de projet

Concertation et planification opérationnelle détaillée avec les communautés locales, chasseurs et autorités coutumières de Kouaoua, ainsi que toute partie prenante concernée (province Nord, ANCB, Gouvernement NC/DAVAR, Commune de Kouaoua, PROE, fournisseurs...).

Très grande connaissance de terrain de la chaîne centrale de Grande Terre : ses acteurs, la problématique d'érosion des sols et de dégradation du sous-bois et des ressources en eau par les cerfs, liens entre pratiques de chasse et pratiques de feu, les facteurs socio-culturels déterminant le succès d'un projet de régulation des cerfs, les moyens culturellement adaptés de surmonter toute difficulté et gérer tout type de risques...

Une connaissance significative du rôle des écosystèmes dans l'adaptation au changement climatique.

Animation de réunions, y compris en tribu, avec des chasseurs et des coutumiers (tout en considérant l'approche GEDSI) et avec des techniciens (province Nord, ANCB) et des bailleurs (Agence Rurale, Fonds PEP...).

Rémunération des chasseurs locaux

Logistique des fréquentes missions de terrain sur plusieurs jours

Équipement en matériel des chasseurs

Communication et sensibilisation

Analyse des coûts

Rapportage technique et financier

Qualifications

Le prestataire doit impérativement être implanté sur la Grande Terre.

Le prestataire doit avoir une collaboration solidement établie avec l'ensemble des parties prenantes ; les documents attestant des collaborations formelles doivent être intégrés dans la proposition.

Le prestataire doit connaître parfaitement les coutumes locales, les dimensions culturelles locales d'importance pour la mise en œuvre du projet..

Le prestataire doit être en capacité de produire les résultats attendus et les livrables selon les exigences définies ci-dessus.

Tout diplôme relatif à ces exigences de qualifications et compétences devra être présenté dans l'offre.

Expériences

Gestion de projets d'envergure similaire

Rémunération des chasseurs régulateurs

Logistique pour des missions fréquentes de plusieurs jours

Animation de réunions

Critères d'évaluation :

Très grande expérience opérationnelle et directe du personnel de la régulation professionnelle des cerfs envahissants.

Très forte expérience pratique et régulière de la collaboration avec les chasseurs locaux, mais aussi avec divers acteurs techniques et financiers.

Collaboration éprouvée avec la province Nord, l'ANCB, la DAVAR, des communes, des tribus et autorités coutumières.

Expérience du conventionnement /contractualisation de chasseurs de tribu.

Expérience éprouvée de systèmes de gouvernance culturellement adaptés, inclusifs et efficaces

Conditions de travail :

- Le prestataire sera autonome et installé sur la Grande Terre.
- Le prestataire devra se rendre sur place à Kouaoua très régulièrement pour assurer un suivi rapproché des chasseurs, collecter les données, récupérer et distribuer le matériel qui ne peut rester sur place, anticiper toute difficulté et risque...

Données d'entrée et Références recommandées

- Stratégie et Plan d'action Espèces exogènes envahissantes de Nouvelle-Calédonie
- Plan Climat Energie de la province Nord
- Stratégie Calédonienne du Changement Climatique
- Rapport final ICONE
- Bilan PROTEGE
- Note de concept PEBACC+ à Kouaoua

Liste des Annexes :

- Annexe 1 : Acteurs, rôles et responsabilités
- Annexe 2 : Plan de travail provisoire
- Annexe 3 : Zonage pressenti pour la régulation des cerfs à Kouaoua en 2025
- Annexe 4 : Fiche de présence standard du projet Kiwa PEBACC+
- Annexe 5 : Charte de communication du projet Kiwa PEBACC+

Annexe 1 : Acteurs, rôles et responsabilités

Organisation	Rôle	Responsabilités
PROE	Appui technique et financier Membre du Comité de suivi	Participe aux rencontres du comité de suivi Fournit des conseils stratégiques et/ou techniques ponctuellement Valide les livrables Engage les paiements ...
Province Nord	Autorité publique compétente en Environnement Membre du Comité de suivi	Participe aux rencontres du comité de suivi Donne les orientations stratégiques Contribue à assurer du lien avec l'ensemble des acteurs locaux Contribue à porter les Solutions éprouvées à une autre échelle spatio-temporelle Appuie techniquement la FFCN, via son Technicien forestier basé à l'antenne DDEE de Canala S'implique dans certaines activités en fonction de ses compétences et capacités ...
FFCNC	Mise en œuvre de la prestation Membre du Comité de suivi	Organise tous les aspects pratiques, logistiques et opérationnels du projet : sélectionne les chasseurs, forme les binômes, encadre les opérations de régulation dans un premier temps, récupère les données nécessaires à l'analyse chaque semaine d'action, gère le prêt de matériel (optiques thermiques prêtés par l'ANCB) et du matériel sensible (munitions), contrôle et transmet ces données à l'ANCB nécessaires au suivi des opérations et au paiement des agents.. Met en œuvre les activités de ces Termes de référence (et autres si nécessaires) pour atteindre les objectifs et produire les résultats attendus Alerte le PROE et -si nécessaire- les autres membres du Comité de suivi de toute difficulté nécessitant la mobilisation des partenaires. Prépare et anime les rencontres du comité de suivi Rédige et soumet les rapports pour le PROE ...
ANCB	Expert en planification opérationnelle et suivi-évaluation de la régulation Membre du Comité de suivi	Participe aux rencontres du comité de suivi Forme les agents à la prise de données relatives à l'effort, à la surface prospectée-réglée et aux prélèvements Edite et fournit à la FFCNC les matériels et fiches nécessaires au suivi et au paiement des agents de régulation. Centralise et analyse les données d'effort, de prospection et de prélèvement pour la production des indicateurs de réalisation et de succès. Relis les livrables et rapports de la FFCNC et propose des conseils/recommandations techniques ...
Mairie de Kouaoua ?	Membre du Comité de suivi Autorité publique compétente en Adduction en eau potable et Sécurité des biens et des personnes	Participe aux rencontres du comité de suivi Contribue à assurer du lien avec l'ensemble des acteurs locaux Contribue à porter les Solutions éprouvées à une autre échelle spatio-temporelle



PROE

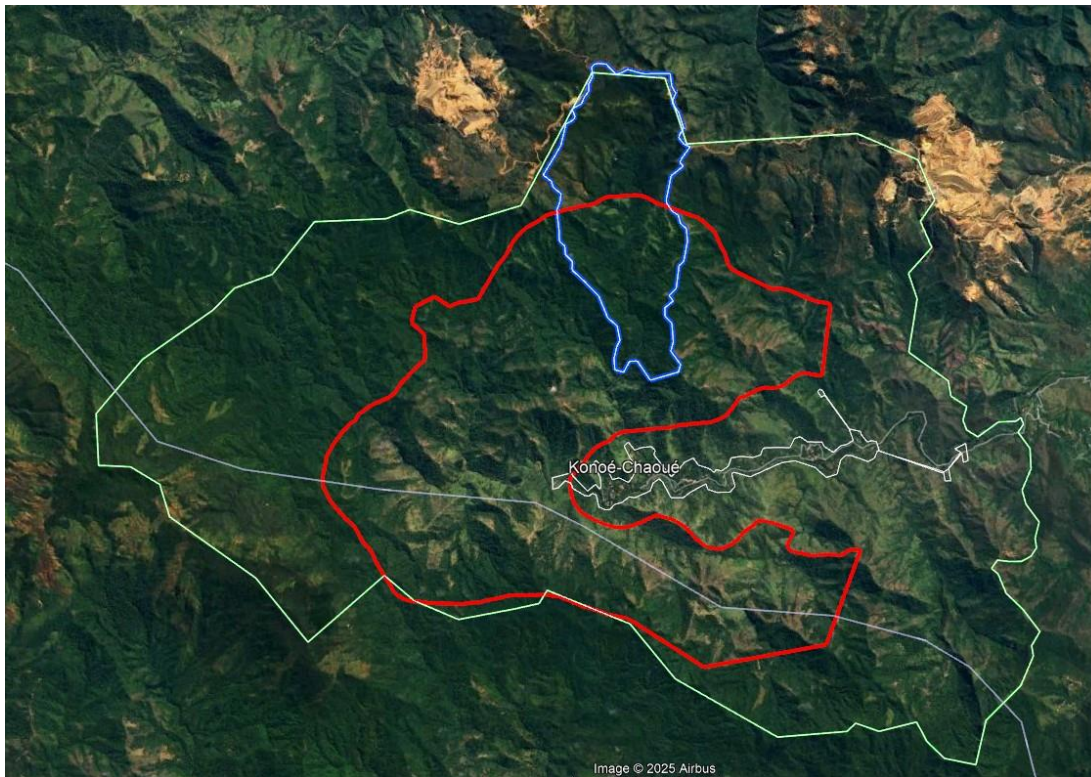
Programme régional océanien
de l'environnement

Agence Ru-rale ?	Membre du Comité de suivi Financeur de la prévention des calamités naturelles	Participe aux rencontres du comité de suivi Contribue à porter les Solutions éprouvées à une autre échelle spatio-temporelle
DAVAR ?	Membre du Comité de suivi Porteur/Animateur de la Poli- tique de l'Eau Partagée et Instructeur des demandes de financement au Fonds PEP	Participe aux rencontres du comité de suivi Contribue à porter les Solutions éprouvées à une autre échelle spatio-temporelle
Conseil d'Aire Xaracuu ?	Membre du Comité de suivi	Participe aux rencontres du comité de suivi Contribue à assurer du lien avec l'ensemble des acteurs lo- caux Contribue à porter les Solutions éprouvées à une autre échelle spatio-temporelle
A définir	Référents coutumiers / Ré- gulation chasse	Point focal de la FFCNC dans chaque tribu

Annexe 2 : Plan de travail provisoire

Activités	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct
Préparation de la mission								
Concertation locale	■							
Formations	■							
Cartographie simplifiée des zones (zones à forte concentration de cerfs, zones de chasse vivrières, zones sensibles...)	■							
Finalisation du plan opérationnel détaillé et approbation par les autorités coutumières	■	■						
Sélection des chasseurs	■							
Actions terrain								
Accompagnement et encadrement des chasseurs sur le terrain		■	■		■			
Communication, supervision des binômes et récupération des données		■	■	■	■	■	■	■
Clôture du projet								
Analyse		■	■	■	■	■	■	■
Restitution					■			■
Rapportage (y compris, constats et recommandations)			■		■			■

Annexe 3 : Zonage pressenti pour la régulation des cerfs à Kouaoua en 2025



Le projet porte sur le haut bassin versant de la Kouaoua (11 000 hectares, en vert clair).

L'effort de régulation en 2025 sera concentré sur environ 4 000 hectares (tracé rouge), avec un effort particulier sur et autour de la zone de captage AEP (tracé bleu).

Le tracé blanc indique la zone anthropisée : habitations, champs et zones de chasse vivrière estimées.

Annexe 5 : Charte de communication PEBACC+

Toute communication relative au projet PEBACC+ engagée dans le cadre d'une relation partenariale ou de consultance avec le PROE doit faire mention du nom du projet (PEBACC+), du PROE en tant qu'entité de mise en œuvre du projet et des bailleurs (Initiative Kiwa et Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le logo du projet PEBACC+ ci-dessus doit être utilisé dans toute communication relative à PEBACC+.

La police utilisée doit être Maven Pro (ou à défaut Helvetica) ; la charte graphique doit être respectée. Toute communication doit être soumise au coordinateur PEBACC+ pour avis éventuel en amont de sa diffusion ; son avis est réputé favorable en l'absence de retour de sa part sous 24 heures.

Une communication s'inscrit habituellement dans une stratégie et un plan de communication propres à chaque organisation qui peut s'inspirer du modèle simple suivant :

Cible	Objectif de la communication	Messages principaux à communiquer.	Moment de la communication	Médias	Responsabilité
Type d'acteur ciblé : une institution, une organisation partenaire, une entreprise, une communauté locale, des clients, des fournisseurs...	Mobiliser, maintenir l'intérêt, célébrer, partager, inciter...	Pour atteindre mon objectif en lien avec ma cible, que doit-elle savoir ? Quelle question doit être traitée ?	A quelle étape du projet dois-je communiquer ? A quelle fréquence ? A quels moments particuliers ?	Comment vais-je diffuser mes messages ? Ex : rapport technique, fiche technique, prospectus, dépliant, lettre de nouvelles, poster, policy brief, réseaux sociaux, vidéo, blog...	Qui est en charge de telle ou telle communication ? Que doit-elle savoir ?

Les messages de toute communication d'un partenaire ou prestataire du PROE dans le cadre de PEBACC+ peuvent s'inspirer des messages clés ci-dessous (et en aucun cas s'y opposer).

Les messages clés constituent la substance de ce que nous pouvons exprimer de différentes manières ; ce ne sont pas nécessairement les exacts mots à utiliser de manière littérale.

Les messages clés cherchent à promouvoir l'approche et la méthodologie de PEBACC+ et plus généralement de l'Initiative Kiwa ; ils font référence aux quatre principales valeurs que l'Initiative Kiwa cherche à partager et à diffuser au sein de la communauté Kiwa : SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, HUMILITÉ et RESPECT.

Les messages clés ci-dessous ne sont classés par ordre de priorité.

1. **La protection, la conservation et la gestion durable des écosystèmes peuvent renforcer la résilience.** L'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (AfE) est bénéfique pour l'état de santé des écosystèmes et pour réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique, y compris les communautés urbaines, et peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants et à l'économie du Pacifique.

L'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) sera promue et mise en œuvre par des actions de démonstration de terrain ; leur efficacité et rentabilité en tant que Solutions fondées sur la Nature (SfN) sera promue auprès des autorités locales et territoriales pour renforcer l'adaptation au changement climatique la conservation de la biodiversité.

2. **PEBACC + renforce et étend l'approche, les résultats et les enseignements tirés de PEBACC.**

PEBACC+ s'appuie sur les enseignements et les facteurs de succès des communautés locales et de leurs autorités sur les sites historiques d'investissement de PEBACC. PEBACC+ soulignera l'importance de l'engagement dans des actions d'AfE concrètes pour renforcer la résilience à long terme des écosystèmes, des communautés et des économies, ainsi que la cohérence de l'approche Kiwa visant une mise à l'échelle des SfN en tenant compte des enjeux et besoins associés et en renforçant les actions en cours.

3. **Un processus inclusif et holistique renforce la planification.** PEBACC + promeut un processus de planification de l'adaptation au changement climatique à long terme grâce à une approche participative fondée sur la science et les connaissances traditionnelles qui intègre les communautés, les écosystèmes et l'économie dans un contexte de changement climatique et d'autres pressions sur les écosystèmes.

Le processus ESRAM est fondé sur une planification participative et inclusive déclinée à plusieurs échelles qui s'appuie sur une analyse de la résilience environnementale et socio-économique. Le processus ESRAM intègre les tendances et impacts actuels et futurs du changement climatique et d'autres facteurs de pression, en se basant sur la science et les connaissances traditionnelles et locales. Le processus ESRAM sera promu auprès des autorités locales, nationales et régionales, notamment auprès de la communauté Kiwa.

4. **PEBACC+ appartient à la communauté Kiwa.** PEBACC+ travaille en étroite collaboration et synergie avec les nombreux partenaires et projets de la Communauté Kiwa.

Les défis, les expériences et les solutions sur des thèmes communs seront partagés au sein de la communauté Kiwa et avec d'autres acteurs des SfN pour favoriser le partage et la capitalisation au niveau régional de solides arguments en faveur de l'AfE et des SfN soutenant la résilience du Pacifique. De nombreux partenaires travaillent collectivement au sein de la communauté Kiwa produisant des bénéfices communs au-delà du projet PEBACC +. Le PROE souligne la complémentarité du renforcement des capacités et de l'intégration de l'AfE et des SfN dans les cadres stratégiques liés à PEBACC+ avec l'Assistance Technique que le PROE offre plus largement dans le cadre de l'Initiative Kiwa.

5. PEBACC+ favorise la coopération régionale entre les pays insulaires et les territoires français du Pacifique.

L'objectif général du projet PEBACC+ est de renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des économies des Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face au changement climatique, en développant, pérennisant et institutionnalisant l'approche de l'AfE et des SfN dans les pays et territoires bénéficiaires de PEBACC+.

Les messages clés ne se limiteront pas aux thèmes identifiés ci-dessus. D'autres sujets pourraient être identifiés, autour de l'intégration de la problématique de Genre et des approches fondées sur les droits de l'homme, en tant que piliers de la promotion d'opportunités et d'impact positif pour les populations du Pacifique, en ciblant notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.